

Le P'tit Baillotais

Mensuel d'informations locales et municipales de Baillet en France - N°2022/1 - JANVIER 2022

2022

Bonne année



Christiane AKNOUCHE
Maire de Baillet en
France

Le conseil Municipal et
les équipes des services
municipaux

vous souhaitez une
agréable année 2022
remplie de bonheur, de
joie et de réussite

Baillotaises, Baillotais,

En ce début d'année, faisons ensemble un point « info » sur les réalisations et les projets communaux 2021 :

- > Construction d'un centre de loisirs ;
- > Création d'un dépose-minute et d'une place PMR (Personnes à Mobilité Réduite) devant l'école site Clottins ;
- > Aménagement des abords de l'Eglise Saint-Martin ;
- > Aménagement d'un carrefour et pose d'un feu tricolore rue de la Gare ainsi que de radars pédagogiques dans les rues de la Gare et Jean Nicolas ;
- > Arrivée de nouveaux habitants en mars 2021 pour les 26 logements (Nexity) du Clos Jean Nicolas ;
- > Ouverture d'une classe supplémentaire sur le site Boiscommun pour la rentrée de septembre 2021 ;
- > Avec le CCAS, 3 ateliers gym santé (retour à la marche, gymnastique sur chaise et gymnastique douce et équilibre), distribution du colis des seniors et partenariat avec nos commerçants et toujours l'accompagnement de nos bénévoles envers nos séniors ;
- > Avec le CIAS, maintien des permanences du bus des services itinérants sur le parking de la Mairie.

Quelques gros dossiers sont en cours d'étude et/ou de réalisations pour 2022 et plus :

- ◆ Aménagement et plantations d'arbres dans la cour de l'école site Clottins
- ◆ Changement de tout ou partie des fenêtres des classes de l'école site Clottins ;
- ◆ Acquisition d'un minibus qui « roulera » pour les enfants du centre de loisirs et nos aînés ;
- ◆ Renouvellement de l'éclairage public et réfection de la voirie dans le quartier CFH ;
- ◆ Réaménagement d'une partie de la rue Jean Nicolas avec la création de places de stationnement, d'un passage piéton ... ;
- ◆ Travaux d'assainissement pour la rue du Néliers ;
- ◆ Installation de barrières dans différentes parties de la commune pour la sécurisation des piétons ;
- ◆ Etude et acquisition du « bâti » pour le maintien de notre boulangerie au cœur de notre village ;
- ◆ Equipement de la salle des sports avec des panneaux photovoltaïques sur sa toiture (retour en climatisation réversible) ;
- ◆ Projet d'installation de murs anti-bruit avec production d'énergie sur environ 1 Km le long de la N104.

Enfin, nous avons pu avec bonheur, en dépit de ces vagues Covid successives, nous retrouver pour notre fête communale en septembre, la fête de l'environnement de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France en octobre, ainsi que la brocante petite enfance et la bourse aux vélos en novembre.

La vie associative communale, qui nous tient tant à cœur, a aussi retrouvé progressivement sa place à nos côtés malgré quelques contraintes d'organisation qu'elle a prise en charge avec beaucoup de volonté et d'efficacité, nous l'en remercions vivement.

Certaines manifestations n'ont pu elles, se tenir en 2021 et nous espérons que 2022, nous permettra encore d'élargir notre cercle de convivialité et de rencontre.

Excellente année 2022 à tous

*Christiane AKNOUCHE, Maire
et le Conseil municipal*

ÉLECTIONS

N.B. : Prochaines échéances électorales : - Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Législatives : 12 et 19 juin 2022

Nous avons besoin de vous.

Pouvez-vous vous faire connaître en Mairie au 01 34 69 82 64 ou par mail sur info@baillet-en-france.fr pour la tenue des bureaux de vote.

Merci d'avance pour votre aide

CENTRE DE VACCINATION PERMANENT À VIARMES

Le centre de vaccination restera ouvert jusqu'à fin mars tous les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis avec une nocturne par semaine (rendez-vous sur la plate-forme DOCTOLIB).

Nous invitons les personnes ne pouvant pas se déplacer pour des raisons médicales à contacter la mairie pour assurer leur vaccination à domicile.

RETOUR sur...

UN CONSEIL MUNICIPAL particulier..



Mercredi 8 décembre se déroulait, comme chaque mois, le Conseil municipal à la mairie de Baillet. Adjoints et conseillers entouraient Madame Christiane AKNOUCHE, autour de la grande table du Conseil.

La particularité de cette réunion était la présence de ces quatorze collégiennes et collégiens, qui allaient assister au déroulement d'un Conseil municipal pour la première fois. Il est évident que dans cette conjoncture de risques sanitaires, toutes

les précautions avaient été mises en œuvre, pour s'approcher le plus possible du risque zéro. Masques, gel et distanciation furent appliqués de façon très stricte.

Cette invitation, à la demande de Mme Claude BOUYSSOU et sous l'aval de Mme le Maire, est l'aboutissement d'un partenariat entre la Mairie de Baillet en France et le Collège de Montsout. Partenariat, dont l'initiative revient à Mme BOUYSSOU et a été signé le 3 juin de cette année avec Mme KIRKWOOD, principale du collège Marcel Pagnol.

Les pré-adolescents étaient accompagnés, de deux professeurs, Mme VILLACAMPA Marion, histoire géographie, Mme SAADALLAH, mathématiques ainsi que de Mme Fa BRUNEAU, CPE du Collège et Mme DEGRAND parent associé au CVC (conseil de vie collégienne).

À la fin de la séance, Maire, adjoints et conseillers abordèrent le chapitre des questions diverses, comme à chaque fin de Conseil. Les jeunes élèves posèrent des questions très pertinentes, et après la photo souvenir, prise par Frédéric FLOURY, chacun repartait avec un petit livret sur le fonctionnement d'une commune.

À noter, que les collégiens ont offert une boîte de chocolat, par l'intermédiaire de leur délégué de classe, ce geste fut apprécié à sa juste valeur.

FÊTE DE NOËL à l'école des Clottins



Encore une fois comme l'année dernière, la pandémie ne nous a pas permis d'assurer notre spectacle habituel de Noël pour les enfants.

Cependant, le père Noël accompagné de ses aides a tenu malgré un planning bien chargé à rendre visite aux petits écoliers de Baillet pour leur offrir des bonbons et des crayons de couleur.





L'association « **Elles bougent** », créée en 2005 a pour vocation de faire découvrir les métiers passionnants d'ingénieures et techniciennes aux collégiennes, lycéennes ou étudiantes. « **Elles bougent** » s'appuie sur son réseau de 6 000 « marraines », des femmes ingénieures ou techniciennes travaillant dans le monde de l'industrie qui ont toutes la passion de leur secteur (aéronautique, automobile, énergie, ferroviaire, maritime, numérique...), sur ses 60 entreprises adhérentes parmi les plus grands groupes internationaux et sur ses 60 établissements d'enseignement supérieur adhérents, parmi lesquels les plus prestigieuses écoles d'ingénieures en France et à l'étranger.

Chaque année, ce sont plus de 500 actions en tout genre qui sont menées partout en France pour insuffler aux jeunes filles l'envie d'OSER les métiers scientifiques et techniques.

CONTACT

Association Elles bougent
5-7 place de L'Europe
92500 Rueil-Malmaison
Tél. 01 47 25 40 49
contact@ellesbougent.com



Le 9 décembre 2020, le collège Marcel Pagnol de Montsout, grâce à Mme BRUNEAU, CPE avait invité l'association « **Elles bougent** » pour présenter aux filles - élèves de 3^{ème}, les métiers d'ingénieures et lutter ainsi contre les préjugés et les traditions qui stipulent que ce sont des métiers réservés aux hommes. 48 élèves étaient présentes à la salle CASTILLA de Montsout, prêtée à l'occasion par M. le Maire Silvio BIELLO, présent.

Quelques chiffres:

- 48% de filles vont en Terminale S
- 12 % ont le BAC S contre 36% pour les garçons
- 27% de filles vont dans les écoles d'ingénieures soit 1 fille sur 5 qui sort avec son diplôme.

Quatre ingénieures invitées étaient présentes :

- Mme Katia JARME (auto-entrepreneure, conception et réalisation de projets multimédia)
- Mme Emmanuelle FLOURY (Aéronautique)
- Mme Rahna SAADALLAH (Professeur de Mathématiques)
- Mme Aïcha BENAMAR (GRT Gaz)

Etaient présents également:

- Mme KIRKWOOD principale du collège
- M. WECKMANN maire adjoint Montsout
- Mme BOUYSSOU et M. FLOURY maires adjoints Baillet en France
- M. MUHEBI parent d'élève





Sous la présidence d'Alain GENEST, « Les Jardins d'Alain », réunissent les amoureux du jardinage et ceux qui veulent bien partager leurs expériences, leurs compétences jardinières en toute convivialité.

En cette fin d'automne et ce tout début d'hiver, les bénévoles se sont attelés à des tâches de préparation aux futures plantations. Ils ont également protégé et préparé à affronter l'hiver, certaines plantes récemment mises en terre. C'est ainsi qu'ils ont paillé une haie de jeunes aulnes. Il leur a fallu des dizaines de brouettées de feuilles broyées, pour protéger ces jeunes pousses. D'autres ont installé des tuteurs et des filets de protection pour éviter que les animaux viennent se nourrir de ces jeunes arbustes.

Sur ces 3 hectares, d'étendue verte, appelés « Bois du Rémoulu ». Nous trouvons nombre d'arbres fruitiers de plusieurs variétés, pruniers, poiriers, kiwis, cerisiers, figuiers et bien d'autres, mais aussi des bosquets de groseilliers, framboisiers, de myrtilles. Alain gère tout cela avec passion, pour les plantes, mais pas seulement. Il fait tout cela avec ses adhérents bénévoles pour que les enfants des écoles puissent y faire leur cueillette en pleine saison. Quoi



de plus merveilleux pour un petit enfant de manger une cerise directement sur l'arbre, et ça Alain l'a bien compris, à un tel point que ces enfants peuvent avoir un arbre à leur prénom, avec leur date de naissance, sur une petite plaquette de bois gravée.

Les bénévoles des « Jardins d'Alain » ont aussi planté une haie de 25 mètres de long, d'arbustes de baies pour les oiseaux.

Ces gens dévoués et passionnés méritent un vrai coup de chapeau.

GENDARMERIE agressions de personnes par des chiens



Depuis quelques mois, la gendarmerie recense une recrudescence d'agressions de personnes par des chiens non tenus en laisse. Les conséquences peuvent parfois être très graves. Les propriétaires doivent être très vigilants, vous êtes responsables de votre animal de compagnie. Certains chiens peuvent avoir des comportements que vous ne maîtrisez pas, c'est pourquoi, il est conseillé de tenir en laisse votre animal même s'il ne présente pas, selon vous, un réel danger.

Dans le parc de BAILLET EN FRANCE, les chiens doivent être tenus en laisse.

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories :

1ère catégorie : Les chiens d'attaque, Il s'agit des chiens pouvant être assimilés par leur morphologie aux chiens des races suivantes sans être inscrits au livre des origines français (Lof) :

- American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) également appelés pit-bulls
- Mastiff, communément appelés boerbulls
- Tosa

Dans les lieux publics, l'accès d'un chien de 1re catégorie aux transports en commun, aux lieux publics (à l'exception de la voie publique) et aux locaux ouverts au public est interdit.

Vous n'avez pas le droit non plus de stationner avec votre chien dans les parties communes des immeubles collectifs : Parties de bâtiments (couloirs, chaudière, canalisation, garde-corps...) et des terrains (jardins, parcs...) affectés à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires.

Vous devez tenir votre chien en laisse et lui mettre une muselière lorsque vous circulez sur la voie publique ou dans les parties communes d'un immeuble collectif.

Dans un logement, le bailleur ou un copropriétaire qui a connaissance d'un cas de dangerosité d'un chien résidant dans un logement peut saisir le maire.

2ème catégorie : Les chiens de garde et de défense

- Chiens de race American Staffordshire terrier (anciennement

Staffordshire terrier) également appelés pit-bulls

- Chiens de race Rottweiler
- Chiens de race Tosa
- Chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, non inscrits au livre des origines français (Lof)

Dans les lieux publics, vous devez tenir votre chien en laisse et lui mettre une muselière lorsque vous circulez dans les endroits suivants :

- Sur la voie publique
- Dans les parties communes d'un immeuble collectif : Parties de bâtiments (couloirs, chaudière, canalisation, garde-corps...) et des terrains (jardins, parcs...) affectés à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires
- Dans les lieux publics
- Dans les locaux ouverts au public
- Dans les transports en commun.

Dans un logement, le bailleur ou un copropriétaire qui a connaissance d'un cas de dangerosité d'un chien résidant dans un logement peut saisir le maire ou, à Paris, le préfet de police

Assurance : Dans tous les cas, vous devez avoir une assurance responsabilité civile qui garantit votre responsabilité civile pour les éventuels dommages que votre chien pourrait causer à des tiers. Les membres de votre famille sont considérés comme des tiers. Le défaut d'assurance est passible d'une amende d'un montant maximal de 450 €.

Certaines personnes n'ont pas le droit de posséder un chien appartenant à ces 2 catégories. La détention d'un chien appartenant à ces 2 catégories est soumise à plusieurs conditions : formation et attestation d'aptitude du propriétaire, permis de détention, souscription d'une assurance responsabilité civile, identification, évaluation comportementale du chien

Si vous avez des questions sur ce sujet, vous pouvez vous présenter à la Brigade de Gendarmerie de MONTSOULT où des informations vous seront données.

Major Christophe LE TOQUIN

Rédaction : Christiane AKNOUCHE, Claude BOUYSSOU, Frédéric FLOURY, Jean-Claude DEBUYSSCHER, Céline MÉRICE, Julien MONDANGE

Etat civil

Naissance :

- 21/12/2021 : Farah ASAS
- 02/01/2022 : Marie Ayima CHELBAYA
- 04/01/2022 : Isaac CHAROLLOIS

Décès :

- 18/12/2021 : Patrick LECLERC



Le P'tit Baillois

Mensuel d'informations locales et municipales de Baillet en France
Conception, rédaction, coordination, photos, réalisation :
Mairie de Baillet en France - 1, rue Jean Nicolas - 95560 Baillet en France
Tél : 01 34 69 82 64
Impression Seugy Offset - Tirages 900 exemplaires - Dépôt légal à parution